



COMMUNIQUÉ

N° : 44

Lancement du Système mondial d'échange de renseignements sur la sécurité

28 septembre 2010 (Montréal) – L'Association du transport aérien international (IATA) et trois organismes gouvernementaux de sécurité aérienne ont paraphé aujourd'hui une entente sur la mise sur pied du Système mondial d'échange de renseignements sur la sécurité. La création d'un mécanisme mondial d'échange de renseignements destiné à améliorer la sécurité représente le plus ambitieux projet de partenariat public-privé sur la sécurité dans l'histoire de l'aviation.

L'IATA, ainsi que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), le département américain des Transports (DOT) et la Commission de l'Union européenne (UE), ont signé un protocole d'entente instituant le cadre de travail et le cheminement menant au lancement du Système mondial d'échange de renseignements sur la sécurité. La signature du protocole d'entente est survenue à l'ouverture de l'Assemblée de l'OACI et les signataires sont le directeur général de l'IATA, M. Giovanni Bisignani, le Secrétaire général de l'OACI, M. Raymond Benjamin, le Secrétaire du DOT, M. Ray LaHood, et le Vice-président de l'UE, M. Siim Kallas.

« L'aviation est le mode de transport le plus sûr. Nous sommes parvenus à ce degré de sécurité justement parce que les gouvernements et l'industrie ont collaboré en toute transparence pour identifier les risques et mettre en place les solutions. L'entente d'aujourd'hui constitue une nouvelle étape de cette longue histoire de collaboration, qui met de côté les silos de données et qui oriente nos efforts vers les risques les plus importants pour la sécurité aérienne », a déclaré M. Giovanni Bisignani, directeur général et chef de la direction de l'IATA.

« Il y a longtemps que nous travaillons avec les gouvernements, en suivant des normes mondiales pour diminuer le taux d'accidents. En 1945, il y avait 9 millions de passagers aériens et 247 décès. En 2009, pour 2,3 milliards de passagers, il y a eu 685 décès. Chaque perte de vie est une tragédie humaine qui nous rappelle que nous devons toujours faire mieux. L'entente signée aujourd'hui ouvre une nouvelle ère de coopération multilatérale entre l'industrie et les gouvernements en vue de rendre l'espace aérien plus sûr », a ajouté M. Bisignani.

Les quatre organisations vont analyser les renseignements sur la sécurité recueillis par chaque groupe, pour voir lesquels seraient les plus pertinents pour réduire les risques et améliorer la sécurité. Un groupe d'orientation sera formé, composé de représentants de chacune des quatre organisations. L'OACI assurera la coordination des échanges de renseignements.

L'IATA fournira des renseignements anonymisés provenant des 345 compagnies aériennes qui ont complété à ce jour l'audit de sécurité des opérations de l'IATA (IOSA) et cela représentera la plus grande contribution de data de cette nature. L'IOSA établit les normes de sécurité pour les transporteurs aériens et l'ensemble des renseignements des audits IOSA s'ajoutera aux renseignements d'audit des autres partenaires pour déterminer les priorités mondiales en matière de sécurité.

Le taux mondial d'accidents en 2009, calculé en termes de pertes de coques d'aéronefs par millions de vols d'avions à réaction de fabrication occidentale, était de 0,71. Au cours des six premiers mois de 2010, le taux d'accidents était de 0,64. Par rapport au taux de 1,11 enregistré en 2000, il y a dix ans, le taux d'accidents a été réduit de 36 %.

– IATA –

Contact :

Anthony Concil
Directeur des communications corporatives
Téléphone : + 41 22 770 2967
Courriel : corpcomms@iata.org

Notes aux rédacteurs

- L'IATA (Association du transport aérien international) représente quelque 230 compagnies aériennes qui assurent 93 % du transport aérien international régulier.
- L'Association du transport aérien international (IATA) a créé en 2001 le Programme d'audit de la sécurité de l'exploitation (IOSA), qui porte sur l'organisation des transporteurs aériens, la gestion de l'exploitation et les systèmes de contrôle.
- La Federal Aviation Administration (FAA) a mis sur pied en 1992 le programme d'évaluation de la sécurité de l'aviation internationale (IASA), un programme d'audit qui vérifie la conformité des États avec les annexes 1,6 et 8 de l'OACI.
- La Commission européenne a créé en 1996 le programme d'audit SAFA – Évaluation de sécurité des aéronefs étrangers – qui vérifie la conformité et les performances opérationnelles des transporteurs aériens.
- L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a créé le Programme universel d'audit de la supervision de la sécurité de l'OACI (USOAP) en janvier 1999, portant sur la capacité de surveillance des États et la conformité avec les annexes de l'OACI.